

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 20 (1882)
Heft: 5

Artikel: L'inconvénient des nez sonores
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-186885>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
SUISSE : un an 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50

ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conte à vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
La ligne ou son espace, 15 c. Pour l'étranger, 20 cent.

Monsieur le Rédacteur.

Comme pendant à l'article intitulé : *Le Nez*, que vous avez publié il y a quelques semaines, permettez-moi de vous communiquer, les lignes suivantes, tirées d'une chronique française, qui m'ont fort amusé :

« L'inconvénient des nez sonores. — Il y a le nez grec, le nez bourbonien, le nez camard, en pied de marmite, etc. Il y a aussi le nez d'Octave Camuzot, organe d'ordre composite, qui ne saurait être classé parmi les variétés connues.

Figurez-vous un pic charnu, large de base, prodigieusement renflé sur tout son parcours, et formant un angle de 15 degrés dans le vide, une sorte de Ténériffe nasal fortement monté en couleur, et d'où s'échappent des sons étranges. Maguelet, de petite taille, Octave Camuzot porte, avec une mélancolie traversée de colères, cet étrange nez que la nature avait évidemment taillé pour un colosse, et qui s'est trompé de route : il y a des nez si distraits !

Aussi, bien que marié à une femme charmante, père de deux amours d'enfants, et chef de bureau à 35 ans, dans une grande Société financière, Octave Camuzot est un homme malheureux, rivé qu'il est à cet organe ridicule, comme Prométhée à son rocher. Vous comprenez, en effet, que ce maître-nez soulève l'émotion publique sur son passage. L'hiver est la saison bénie pour Octave Camuzot, parce qu'il peut enfouir son tyran dans un épais foulard ; mais les autres saisons ! Va-t-il promener ses enfants aux Tuilleries, vite un cercle se forme pour voir jouer les bébés à l'ombre du nez paternel. Le théâtre est devenu impossible pour cet infortuné ; il nuisait à la pièce en soulevant les chuchotements du parterre et les lazzi de l'amphithéâtre, et puis il empêchait de voir !

En vérité, je vous le dis, la mélancolie de cet homme était profonde, et l'assignation qui l'amenaît dernièrement en police correctionnelle, au tribunal de la Seine, n'est pas faite pour la dissiper.

Mélons-nous à la foule qui se presse dans l'enceinte judiciaire et écoutons.

Dubochard contre Camuzot ! crie l'huissier.

A l'appel de la cause, l'homme au nez s'asseoit au banc des prévenus, en adressant au tribunal un regard de résignation.

Les juges et l'huissier tressaillent à la vue de ce nez extraordinaire : ces hommes graves n'ont cependant pas l'émotion facile.

M. Dubochard prend place au banc des plaignants.

M. le président. — Vous accusez monsieur de vous avoir diffamé, et réclamez des dommages-intérêts. Veuillez exposer les faits.

M. Antonin Dubochard, 60 ans, professeur de musique, personnage long comme un jour de pluie, l'air solennel, vêtu d'un large paletot noisette, s'exprime ainsi : « Je déclare d'abord devant Dieu et devant les hommes que je ne veux aucun mal à cet éphèbe (le nez d'Octave Camuzot se crispe dédaigneusement), mais, vraiment il a eu la parole vive pour mes cheveux blancs. Le 6 novembre dernier, j'étais au Luxembourg, paraissant me promener, mais en réalité composant une cantate ; je me laissais aller à mon inspiration, lorsque soudain j'entends une note pleine, grave, prolongée, que mon oreille exercée nota de suite ; c'était un magnifique *fa dièze* (hilarité). Je cherche le titulaire du son et aperçois monsieur qui remettait un foulard dans sa poche, comme un homme qui vient de se moucher. A dire vrai, il ne me vint pas à la pensée que le nez de monsieur, tout caverneux qu'il est, eût donné le *fa dièze* en question. Intrigué, je vais m'asseoir à côté, sur le même banc, sans avoir l'air de rien ; quelques minutes après, monsieur tire de nouveau son foulard et se mouche ; le *fa dièze* est donné de nouveau, messieurs, dans toute sa beauté. Il n'y avait pas à en douter, cela partait du nez ; il n'y avait aucun truc. (Nouveaux rires).

Je venais de découvrir un phénomène musical ! Vous avez là un superbe instrument, dis-je à mon voisin, emporté par l'admiration que tout musicien eut ressentie à ma place, et ne croyant nullement blesser monsieur.

— Vieillard, la plaisanterie va mal à vos cheveux blancs, me répond-il d'une voix irritée.

Et voulant le calmer et lui être agréable, j'ajoutai : « Mais, pardon, ce que vous avez là, c'est moins un nez que le cor de Roland, ce fameux cor dont les sons portaient si loin. J'en parle en homme qui connaît les cuivres... » Là dessus, messieurs, cet homme bondit comme un jaguar à jeûn, le nez pourpre de colère, et, devant plus de

dix personnes, se met à m'accabler d'horreurs, moi, un vieux musicien, dont les cheveux blancs n'ont à rougir devant personne... (Rires).

M. le Président. — Enfin, que vous a-t-il dit?

M. Dubochard. — Je ne sais si je dois...

M. le Président. — Vous devez. (Mouvement de curiosité dans l'auditoire).

M. Dubochard. — Eh bien, il m'a appelé « vieille trompette de Jéricho, rapsode en délire. (Hilarité prolongées et sourires du tribunal).

M. le Président. — C'est tout?

M. Dubochard (vexé). — Comment si c'est tout! n'est-ce pas assez? Si on appelait M. le président vieille trompette...

M. le Président. — Chut! Chut! Asseyez-vous.

M. Camuzot se lève pour donner quelques explications; d'un geste, M. le président l'arrête.

M. le Président. — La cause est entendue : « Le tribunal après en avoir délibéré... »

M. Dubochard (rageusement). — Magistrats, mais j'ai des témoins...

M. le Président. — Il est inutile de les entendre : le tribunal et votre adversaire, sans doute, acceptent comme parfaitement exacte, la scène que vous avez racontée.

M. Camuzot acquiesce d'un signe de tête.

M. Dubochard est indigné et, les bras au ciel, interjette appel à la justice divine.

Le tribunal, considérant que les propos tenus par le prévenu et provoqués par le plaignant n'ont rien de diffamatoire, renvoie le prévenu des fins de la plainte et condamne Antonin Dubochard aux dépens.

L'huissier ouvre un passage dans la foule au nez d'Octave Camuzot, avide de se soustraire à la curiosité publique, et Antonin Dubochard, tout frémissant dans son paletot noisette, s'éloigne en grommelant : « vieille trompette de Jéricho, et ça n'est pas assez!! »

Le gros lot.

Si la fortune est souvent aveugle, il faut reconnaître que parfois elle sait parfaitement distribuer ses faveurs, témoin le gros lot de 500,000 francs de la Loterie franco-algérianne, échu à dix braves ouvriers de Marseille, entre lesquels cette somme vient d'être répartie.

On donne des détails fort curieux sur la manière dont cette affaire s'est passée. Au jour où s'ouvrit la loterie algérienne, dix ouvriers de la Société méridionale pour la fabrication des corps gras alimentaires, concurent l'excellente idée de s'associer pour prendre en commun des billets. Ils décidèrent de verser chacun 50 centimes par semaine afin de pouvoir acheter 5 billets chaque dimanche. Chacun d'eux, successivement, fut chargé d'acheter une série de 5.

Le troisième dimanche, dit le *Petit Marseillais*, ce fut au tour de Barry d'acheter la série. Il se rendit pour cela dans un bureau de tabac.

— Donnez-moi, dit-il, cinq billets de la loterie algérienne.

La buraliste s'empressa de sortir du tiroir de son comptoir une longue bande de billets.

— Ce ne sont point ceux-là que je désire, dit Barry en riant, mais les cinq qui sont dans la vitrine, parce que, parmi eux, il y a celui qui doit gagner le gros lot.

— Je vous le souhaite, dit la buraliste, qui détacha les billets affichés et les remit à Barry.

Dans la soirée, les dix amis étaient réunis et Barry leur disait :

— Pourquoi continuions-nous à acheter encore des billets, puisque nous avons celui qui doit gagner le gros lot?

Et tous de rire aux éclats, en répétant : « Nous avons gagné le gros lot! »

Cette commandite d'un nouveau genre continua jusqu'au jour où les billets commencèrent à faire prime. A ce moment, les dix co-associés en possédaient 75, et tous décidèrent qu'il était inutile d'en acheter davantage.

Barry montrait tant de confiance quand il déclarait qu'il avait acheté le principal numéro gagnant, que quelques autres employés de l'usine, finissant par se laisser gagner par sa conviction, demandèrent à opérer un versement égal à celui qui avait été fait par les dix collègues associés et à entrer à leur tour dans la commandite. Les dix amis se consultèrent et déclarèrent qu'il y avait lieu de s'en tenir au nombre fixé dans le principe.

Enfin, le jour du tirage arriva. Chacun avait avec lui la liste des 75 numéros. Gasquet, venait de dîner, et, au dessert, causant avec sa femme, il avait pris en main sa liste et, s'arrêtant au numéro 2,036,522, « voilà le numéro gagnant, » fit-il, car Barry a toujours eu la main heureuse à la loterie.

— Je voudrais bien que ce soit celui-là, répondit Mme Gasquet.

Après cette conversation, Gasquet descendit dans la rue et rencontra un de ses voisins causant avec le facteur du télégraphe de son quartier, qui annonçait que depuis quelques minutes on connaissait au bureau central qui avait gagné le gros lot.

— Quel est ce numéro? demanda Gasquet anxieux.

— Le numéro 2,036,522, répondit le facteur.

Gasquet, tout ému, consulta sa liste, mais dans son trouble n'aperçut pas le bienheureux numéro.

— Mais vous l'avez! s'écria le facteur qui lisait les numéros derrière Gasquet.

En voyant ce numéro, les yeux de Gasquet brillèrent d'un éclat inusité, sa main crispa le papier, il devint blême et resta quelques instants comme suffoqué.

Au bout de quelques secondes, un cri rauque s'échappa de sa gorge haletante :

— Aven gagna! Aven gagna! s'écria-t-il en langage du Midi.

Et il demeura comme anéanti par son bonheur.